



## Postulat

### Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

**1<sup>er</sup>.e signataire :** Michaël Bernhard PDC

**Date du dépôt :** 21.06.2022

**Sujet :** Transports publics à Uvrier

Les habitants d'Uvrier subissent depuis quelques années les conséquences négatives de décisions de la Municipalité de Sion en matière de transports publics. Tout d'abord, la ligne de bus entre Uvrier et Sion a été purement et simplement supprimée. Il avait été estimé que la liaison ferrovaire existante pouvait remplacer ce service de manière équivalente. Le problème de la desserte fine entre la gare et les différents secteurs d'Uvrier n'avait hélas pas été pris en compte.

Les navettes autonomes, aujourd'hui exposées au musée des Transports à Lucerne, avaient été prévues pour relier le quartier à la gare CFF de St-Léonard. La lenteur de ces véhicules et le fait que ce service était sur appel constituaient un handicap trop important. Par la suite, un faible nombre de courses de bus a été réintroduit.

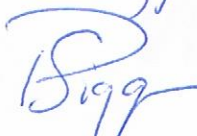
Quoiqu'il en soit, de nombreux habitants d'Uvrier ont marqué leur déception face au service de transports proposé. La population d'Uvrier mérite mieux qu'une expérimentation hasardeuse en matière de transports publics. Elle est en droit d'attendre une desserte correcte vers et du centre-ville.

A quelques hectomètres d'Uvrier se trouve la gare CFF de St-Léonard. La société RégionAlps assure un service avec une cadence à la demi-heure de et vers Sion. Il semble donc tout à fait légitime d'utiliser ce moyen de transport écologique, confortable et rapide. Le trajet entre les deux gares ne dure que quelques minutes mais en considérant la superficie d'Uvrier, on constate que pour de nombreux habitants, la distance jusqu'à la gare est trop importante pour être parcourue aisément à pied. Il faut donc trouver une solution pour la desserte fine entre la gare et les différents secteurs d'Uvrier. Dans un avenir plus ou moins proche, il n'est pas exclu que dans le cadre de la collaboration intercommunale, une desserte du village de St-Léonard puisse s'ajouter à ce projet.


Face à ce constat, le groupe du Centre propose que la Municipalité fasse une étude approfondie concernant :


- L'introduction d'un service de bus reliant les différents quartiers d'Uvrier et la gare CFF de St-Léonard.
- La possibilité d'étendre ce service ultérieurement à la commune voisine de St-Léonard en étudiant ce projet en collaboration avec cette dernière.

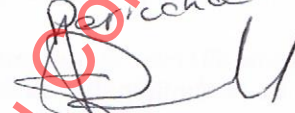
Valérie de Lavallaz  
Le Centre 


Patrick Sigg Le Centre  


Rey Charles Andre  
Le Centre 

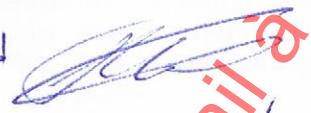
Jean-Philippe Moren  
Le Centre 

Christian P. Helou  
de Centre 

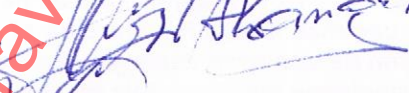
Stephane Perichard  


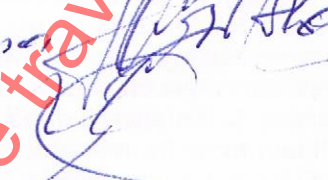
Sophie Bourbon-Trohis  
Le Centre 

Christophe SERRA Le Centre  


Florian Micheloud  
Le Centre 


Le Centre 

GABRIEL MUKUMBA 

Benoit Mieleoud 

Michael Bernhard  
Le Centre 

DURON CHRISTOPHE 

Marie Guillot, Le Centre 

Document de travail à l'usage du Conseil général